

CAP'2030



APEI
Seine & Mer

Sommaire

| | |
|--|----|
| Le mot du Président et de la Directrice Générale | 3 |
| L’APEI Seine & Mer | 4 |
| L’APEI Seine & Mer en chiffres | 5 |
| Notre méthodologie | 6 |
| Notre fil conducteur | 7 |
| # 1. Valoriser les richesses humaines | 8 |
| # 2. Soutenir tous les parcours de vie | 12 |
| # 3. Ouvrir le champ des possibles | 16 |
| # 4. Réaliser l’APEI de Demain | 20 |
| Suivi de notre projet associatif | 24 |
| Exemple de déclinaison opérationnelle. | 25 |
| Notre Version FALC | 26 |
| Nos Partenaires | 50 |

Le mot du Président et de la Directrice Générale

Depuis bientôt 60 ans, notre association s'est sans cesse développée au service des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs proches. Ce nouveau projet associatif qui nous guidera vers 2030 nous permet d'afficher notre engagement et nos savoir-faire au service du handicap. Il nous encourage également à participer à la transformation de la société pour qu'elle devienne réellement une société pour tous.

Toutefois, il reste du chemin à parcourir: les personnes en liste d'attente restent nombreuses, l'école inclusive n'en a sans doute que le nom, nos métiers manquent d'attractivité, le vivre ensemble doit être encore amélioré... C'est la raison du militantisme que nous portons dans le réseau Unapei pour obtenir les financements nécessaires à nos projets.

Cette fois encore, ce projet associatif a été co-construit par tous les acteurs de la triple expertise. Nous remercions chacune et chacun de sa contribution et de son implication : personnes accompagnées, familles, administrateurs, professionnels et partenaires de notre association.

Les participants des différents groupes de production ont pu s'exprimer, être écoutés et contribuer activement à l'élaboration de ce projet.

Cela a été l'occasion de mobiliser toutes les parties prenantes pour l'engagement associatif.

Ce projet volontairement simplifié pour en faciliter le pilotage, a retenu et développé quatre orientations :

- **Valoriser les richesses humaines** pour que chacun, personnes accompagnées, familles, bénévoles et professionnels, puisse apporter sa contribution et ses compétences ;
- **Soutenir tous les parcours de vie** pour que chacun puisse choisir sa vie en garantissant ses droits fondamentaux ;
- **Ouvrir le champ des possibles** vers les publics éloignés et pour se rapprocher du droit commun ;
- **Réaliser l'APEI de demain** pour assurer notre pérennité, assumer toutes nos responsabilités sociétales et développer notre « marque employeur ».

Ce projet associatif CAP'2030 invite tous les acteurs de l'APEI, mais aussi nos partenaires et toutes les personnes volontaires à s'engager et se mobiliser pour mettre en œuvre ces orientations et atteindre les objectifs fixés.

Alors, TOI, MOI, VOUS, NOUS osons et mettons le CAP ensemble vers 2030.

Bernard Hondermarck

Président

Nancy Couvert

Directrice Générale

L'APEI Seine & Mer

L'APEI Seine & Mer (Association de Parents, de Personnes en situation de Handicap, et de leurs Amis) est une association loi 1901, créée en 1966 dans la région dieppoise, grâce à la mobilisation et au militantisme de parents engagés.

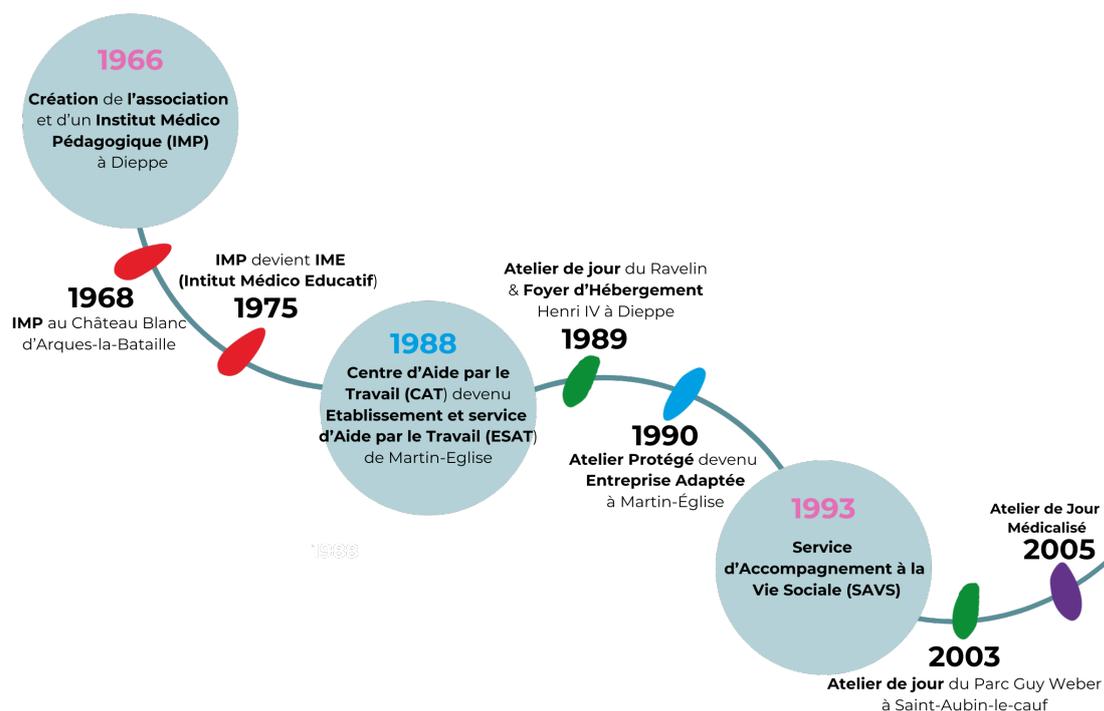
Elle contribue au réseau national Unapei auquel elle est affiliée.

Véritable acteur dans le champ de l'économie sociale et solidaire, l'APEI s'engage à proposer un accompagnement de qualité, adapté à tous les âges et aux différents handicaps.

Au delà de la gestion des établissements et services médico-sociaux pour le bien-être des personnes accompagnées, l'association agit avec ses partenaires pour défendre les droits des personnes en situation de handicap, soutenir les familles et changer la vision de la société sur le handicap.

Elle a à cœur de construire des solutions d'accompagnement, au-delà du cadre habituel si nécessaire, combinant engagement, ouverture et énergie.

- **ENGAGEMENT** : c'est ce qui inspire la bienveillance, ce qui a permis à l'association de devenir ce qu'elle est aujourd'hui et lui vaut la confiance de tous, et notamment, des financeurs.
- **OUVERTURE** : parce que l'inclusion des personnes en situation de handicap est une priorité. L'association développe et continuera de développer la coopération avec ses différents partenaires pour permettre d'autres possibles.
- **ÉNERGIE** : parce que l'APEI est une association positive, qui innove et élabore de nouvelles réponses aux besoins des personnes en situation de handicap sur son territoire d'intervention.



L'APEI Seine & Mer en chiffres

559

- Personnes accompagnées :
- › 355 adultes
 - › 204 enfants

474

Places agréées ainsi que 4 services

18

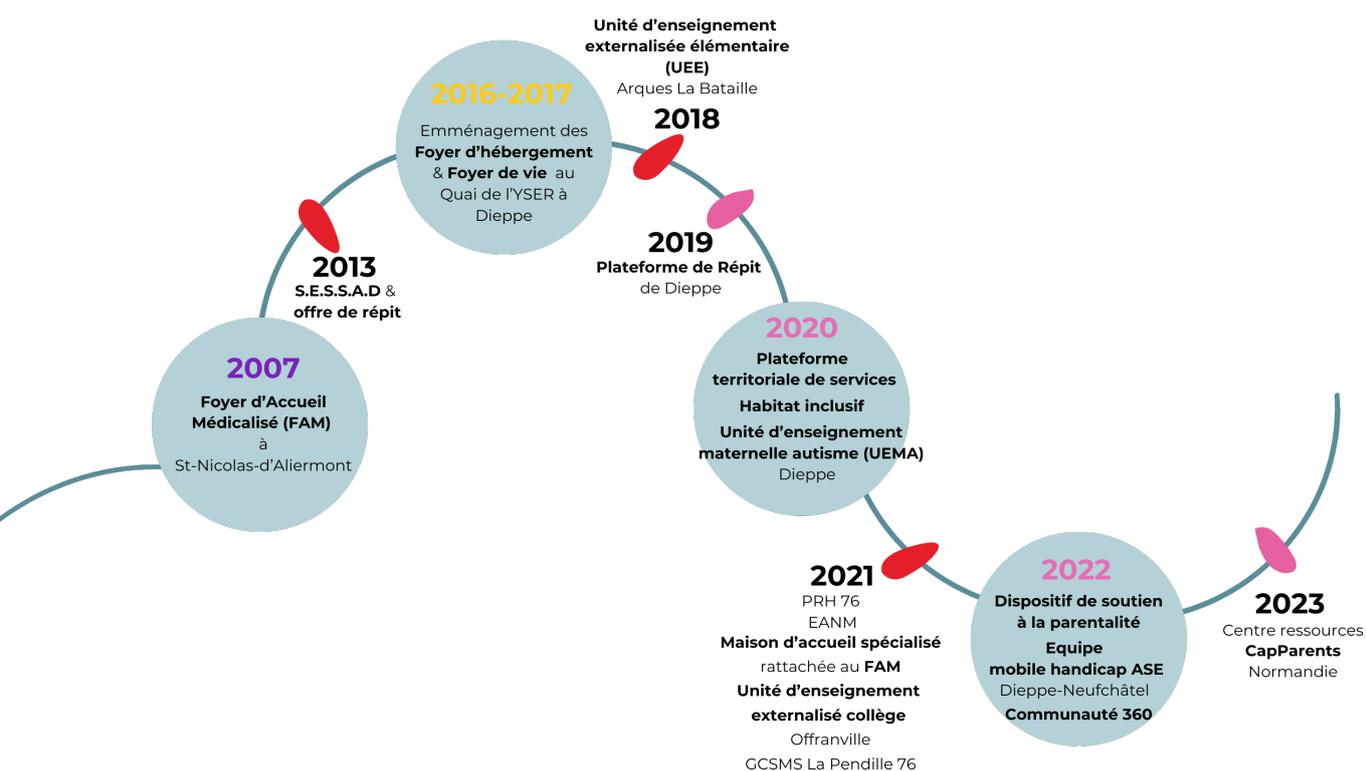
Etablissements, services et dispositifs

5

Pôles

332

Professionnels (hommes et femmes)



Notre méthodologie

Le nouveau projet associatif CAP'2030 de l'APEI Seine & Mer est le fruit d'une large concertation et réflexion partagée, initiée en mai 2023 avec l'ensemble des parties prenantes. Les personnes accompagnées, les familles, les administrateurs, l'ensemble des cadres de direction et les professionnels ont été associés aux différents temps de travail consacrés à cette démarche importante :

- › Un séminaire de lancement marquant une nouvelle politique de communication ainsi qu'une nouvelle identité pour l'association.
- › Un deuxième séminaire permettant de dresser le bilan du projet stratégique 2018-2022 et de réfléchir sur les nouveaux axes de ce projet, en lien avec le projet associatif CAP'2024 échu. L'objectif étant de converger vers un projet associatif opérationnel: CAP'2030 qui représente désormais l'unique document de référence pour la stratégie de l'association.
- › Plusieurs réunions de travail thématiques pour définir et approfondir les quatre axes du projet associatif : Valoriser les richesses humaines, Soutenir tous les parcours de vie, Ouvrir le champ des possibles, et Réaliser l'APEI de demain.
- › Des temps d'échanges participatifs avec les personnes accompagnées et les professionnels volontaires, animés dans les cinq pôles de l'association.
- › Quatre comités de pilotage thématiques construits en triple expertise suite à un appel à candidatures associatif, pour piloter l'écriture des quatre axes: 11 personnes accompagnées, 6 familles, 9 professionnels de terrain, 4 administrateurs ainsi que 6 cadres de direction.
- › Un comité stratégique pour le suivi de l'avancement des travaux et pour la validation du document final.
- › Approbation dans le cadre de l'assemblée générale du 20 juin 2024.

Quatre grandes orientations guideront désormais notre action au service des personnes accompagnées et de leurs familles. Elles tiennent compte de l'évolution de leurs besoins et des mutations profondes que connaissent notre écosystème et la société de manière générale. Elles inspireront les projets des établissements et des services pour les sept prochaines années.



Romain, jardinier aux Ateliers d'Etran

Notre fil conducteur

› **L'autodétermination** est l'ensemble des habiletés et des attitudes, chez une personne, lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix non influencés par des agents externes indus. Pour les personnes en situation de handicap, l'autodétermination implique de pouvoir exprimer leurs préférences, définir leurs objectifs personnels et choisir les moyens pour les atteindre. Cela requiert un environnement qui soutient et respecte leur autonomie, leur offrant les ressources, les informations et le soutien nécessaires pour faire des choix éclairés.

› **La triple expertise** c'est mettre en synergie les savoirs, savoir-être et savoir-faire des personnes en situation de handicap, de leurs proches aidants et des professionnels de l'accompagnement. Mettre en œuvre la triple expertise, c'est reconnaître que l'expérience et la connaissance à la fois des aidés, des aidants et des professionnels apportent une expertise complémentaire à une thématique donnée. La croisée de ces regards permet d'aborder un sujet de la façon la plus complète et objective possible.

› **Une société pour tous** est un espace où chaque personne, quelles que soient ses capacités, peut vivre avec dignité et réaliser son potentiel. C'est un changement d'ampleur, l'aboutissement d'une longue évolution de l'accompagnement médico-social et de la société vers des principes de justice sociale, d'équité, et de respect des diversités. Cela nécessite l'élimination des barrières physiques et comportementales qui entravent l'accès effectif des personnes en situation de handicap à leurs droits .

› **l'innovation sociale** est une dynamique de mise en œuvre de réponses nouvelles à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits dans tous les secteurs : alimentation, mobilité, énergie, habitat, environnement, santé... portée par différents acteurs, l'innovation sociale apporte des solutions efficaces à des enjeux complexes auxquels ni l'Etat, ni le marché ne peuvent répondre seuls.

› **La pair-aidance** repose sur l'idée qu'une personne présentant une situation particulière développe un « savoir expérientiel », une « expertise d'usage », c'est-à-dire un ensemble de compétences techniques acquises du fait de cette situation. Le pair-aidant peut mobiliser ses compétences et transmettre son expérience pour aider une autre personne qui est dans une situation semblable ou comparable mais moins expérimentée dans un domaine spécifique. La pair-aidance peut concerner tous les sujets et peut se concevoir entre personnes en situation de handicap ou malades, ainsi qu'entre proches aidants (familles et amis).



Mahel, accompagné par le SESSAD

1. Valoriser les richesses humaines

- 1.1. Mettre en lumière l'authenticité et les talents des personnes accompagnées.
- 1.2. S'appuyer sur l'expertise des familles et des aidants.
- 1.3. Transmettre et partager notre expérience avec les professionnels.
- 1.4. Favoriser l'engagement de tous.



Seasons

Nos enjeux

La conjugaison des richesses humaines des **familles, aidants, personnes accompagnées, professionnels et bénévoles** constitue une palette de couleurs, reflet de la diversité et de la complémentarité.

L'addition de multiples savoirs et talents en perpétuel développement représente une forme de capital social, expérientiel, et intellectuel qui constitue nos richesses humaines. Leur mise en lumière contribue à la visibilité du rôle de chacun dans un mouvement qui rassemble.

La volonté de l'association est de valoriser toutes les contributions et célébrer ce que chacun offre de soi dans un intérêt commun :

En reconnaissant les savoir-faire, savoir-être des personnes accompagnées, en mettant en valeur leurs rôles sociaux, et ce, dans le respect de leur singularité individuelle et de leur vulnérabilité.

En étant attentif à la place des aidants, à leurs besoins, à leurs interrogations, à leur investissement et en rappelant leur rôle

indispensable dans l'accompagnement des personnes accompagnées.

En mettant en valeur les compétences, mais aussi les talents des professionnels au travers de la mise en œuvre de projets et d'actions innovants au sein des établissements. L'appropriation des savoirs et la mobilisation des compétences peuvent être originales et intrinsèquement liées à la personnalité d'un professionnel du fait de son histoire, de ses capacités, de son expérience et de sa créativité.

En mettant en lumière l'engagement des bénévoles au sein de l'association.

En poursuivant le partage de nos valeurs dans le cadre de nouvelles rencontres.

Pour révéler sa créativité, chacun doit se sentir en confiance et libre mais aussi en capacité de reconnaître ses limites, d'où l'importance de pouvoir s'appuyer sur une réflexion collective. Cette démarche associative favorise l'inclusion et le développement personnel des richesses humaines, et participe à changer le regard de la société sur le handicap.



Photo de groupe à l'IME suite à la marche entre les établissements le 27 septembre 2016, à l'occasion des 50 ans de l'APEI de la Région Dieppoise

Nos engagements

Mettre en lumière l'authenticité et les talents des personnes accompagnées :

- › Offrir une place de choix pour les personnes accompagnées dans nos différents médias et en toutes circonstances.
- › Encourager la mise en place d'activités d'expression artistique ou sportives mixtes (personnes en situation de handicap et personnes du milieu ordinaire).
- › Donner la possibilité aux personnes accompagnées de se sentir utiles au travers d'actions de bénévolat.
- › Accompagner l'émergence d'ambassadeurs pair-aidants volontaires, offrant leur aide lors de permanences pour soutenir les autres personnes.

S'appuyer sur l'expertise des familles et des aidants :

- › Améliorer la dynamique relationnelle avec les familles, en fonction des spécificités de chaque structure. Dans une expertise partagée entre les professionnels et les familles, chaque partie est « apprenante » de l'autre, dans le respect et l'écoute des positions respectives.
- › Tenir compte de l'expertise des familles et les associer dans l'accompagnement en respectant les choix et besoins de la personne.
- › Développer des actions à destination des fratries, en fonction des besoins spécifiques à chaque étape de la vie.
- › Favoriser le partage d'expériences et de connaissances entre aidants.

Transmettre et partager notre expérience avec les professionnels :

- › Favoriser le partage de valeurs, de connaissances et d'expériences entre les anciens et nouveaux professionnels ainsi qu'avec les stagiaires.
- › Développer des formations mutualisées avec des partenaires en vue d'inscrire les professionnels dans une dynamique d'ouverture et d'échanges de pratiques.
- › S'impliquer dans les filières de formation et développer un partenariat en vue de contribuer à l'adaptation des contenus de formation aux réels besoins du terrain.
- › Encourager les professionnels à proposer des actions innovantes permettant d'enrichir l'accompagnement.
- › De la compétence au talent, laisser toute possibilité aux professionnels de proposer des pratiques spécifiques et complémentaires.
- › Offrir des actions et terrains de recherche pour améliorer les pratiques d'accompagnement.

Favoriser l'engagement de tous :

- › Accompagner les familles pour développer le bénévolat et faciliter leur participation.
- › Favoriser l'implication des professionnels dans la vie associative.
- › Organiser les contributions des membres du conseil d'administration et les accompagner dans la mise en oeuvre de leur mandat.
- › Reconnaître et valoriser l'engagement de nos richesses humaines.

2. Soutenir tous les parcours de vie

- 2.1. Promouvoir le pouvoir de choisir et d'agir.
- 2.2. Développer l'offre d'accompagnement au service de l'évolution des besoins des publics.
- 2.3. Personnaliser l'accompagnement.
- 2.4. Développer la dynamique éthique.



Seasons

Nos enjeux

Depuis sa création, l'association s'est adaptée, a fait évoluer son offre et enrichi ses pratiques pour répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap sur le territoire.

Notre souhait serait d'avoir les moyens de proposer des accompagnements aux personnes inscrites sur les listes d'attente et à celles dont les besoins sont multiples et complexes.

Le parcours de vie est ce chemin, fait d'étapes, que chacun choisit d'emprunter pour une vie pleine, équilibrée et épanouie. Soutenir tous les parcours de vie nécessite au préalable de rendre la personne auteure de son projet personnalisé, dans le respect de son autodétermination.

Les personnes ont droit à une large information sur les possibilités offertes pour faire des choix adaptés et éclairés pour leur

parcours. Cela passe par des expériences, et/ou par des périodes de stage multiples et variées. Ces solutions peuvent être internes à l'association ou proposées par d'autres partenaires sur le territoire.

Nos établissements et services prennent en compte les souhaits des personnes accompagnées et de leurs familles. L'outil du projet personnalisé, coconstruit avec la famille et les professionnels, devrait formaliser et anticiper les étapes du parcours à court, moyen et long terme, en vue de préparer au mieux les transitions et les orientations.

Le projet personnalisé facilite la coordination des pratiques entre les différents établissements dans une logique de transversalité et de continuité, sans oublier l'intérêt d'une évaluation objective des compétences à maintenir et à développer.



Atelier photo à la Résidence de l'Yser- Clara et Amandine, photographes et modèles

Nos engagements

Promouvoir le pouvoir de choisir et d'agir :

- › Améliorer l'accessibilité des informations et des outils à destination des personnes accompagnées.
- › Promouvoir l'autodétermination des personnes.
- › Accompagner les personnes dans l'acquisition des habiletés sociales, ainsi que dans l'utilisation des outils de communication alternative augmentée.
- › Dynamiser les Conseils de la Vie Sociale (CVS) et les autres formes de participation pour une contribution effective au fonctionnement des établissements et services.
- › Donner une place croissante aux personnes accompagnées au sein des instances associatives et à terme, en tant que membres du Conseil d'Administration.
- › Créer une délégation "Nous Aussi" sur le territoire de Dieppe.

Développer l'offre d'accompagnement au service de l'évolution des besoins des publics :

- › Proposer un dispositif de transition pour les jeunes de 16-25 ans.
- › Imaginer de nouvelles offres en collaboration avec les partenaires du grand âge, pour les personnes handicapées vieillissantes.
- › Fluidifier l'insertion professionnelle en lien avec les partenaires du milieu ordinaire du travail.
- › Soutenir les aidants et avoir une attention particulière pour les parents en situation de handicap.

Personnaliser l'accompagnement :

S'assurer de la continuité des parcours, en veillant aux transitions liées à l'âge, aux champs d'activités et entre établissements.

- › Elargir l'éventail des personnes ressources pouvant participer au Projet Personnalisé de la personne (PP).
- › Approfondir et objectiver les évaluations de besoins des personnes au travers d'outils et de méthodes adaptés.
- › Accompagner les équipes au PP afin d'en faire un outil de travail opérationnel pour suivre l'avancée des objectifs.

Développer la dynamique éthique :

- › Veiller à l'appropriation par tous des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- › Intégrer des analyses de pratiques régulières au sein des établissements et services.
- › Se doter d'outils et d'instances pour faire vivre la dynamique éthique dans les structures.

3. Ouvrir le champ des possibles

- 3.1. Se rapprocher des publics éloignés.
- 3.2. Coopérer en gommant les frontières avec le droit commun.
- 3.3. Afficher notre engagement et nos savoir-faire.
- 3.4. Créer les conditions du vivre-ensemble.



osons

Nos enjeux

L'Association est née en 1966 avec la création de solutions alternatives et non reconnues à destination d'enfants de parents engagés.

Avant l'IME, une classe clandestine existait : Un groupe de parents a innové pour trouver des solutions aux besoins spécifiques de leurs enfants.

L'innovation est ancrée dans l'histoire de l'APEI, qui a toujours été proactive dans l'évolution de l'accompagnement des personnes et de leur inclusion dans la société, en créant et en saisissant les opportunités qui se présentent, en lien avec ses partenaires.

De la mise en place en 1999 des projets personnalisés légiférés en 2002, à la prise en compte de la vie affective et sexuelle, en

passant par l'accompagnement à l'emploi et celui des personnes avec TSA ; créativité, pas de côté et pas d'avance, l'association s'adapte à mesure que la société évolue et participe activement à ce mouvement.

A titre d'exemple, la création de l'Art Café, la fabrication du caramel de pomme dieppoise, la production de deux comédies musicales, la mise en place d'une forme insolite d'hébergement en établissement « Habitat partagé » ...

Cela insufflé un dynamisme novateur pour mieux répondre aux défis actuels de la société, dans une démarche active d'ouverture à différents champs tels que la protection de l'enfance, la santé mentale, le travail en milieu ordinaire, le numérique, l'intelligence artificielle...



Marie et Jessica, IME Le Château Blanc. Photo du Défilé de mode lors de la journée de la trisomie 21 mars 2024.

Nos engagements

Se rapprocher des publics éloignés:

- › Repérer et identifier les personnes aux besoins d'accompagnement spécifique (personnes avec troubles psychiques, personnes et parents non diagnostiqués...).
- › Aller vers les publics éloignés en proposant des services et des solutions au plus près de leur bassin de vie en lien avec les partenaires.
- › Proposer de nouvelles modalités d'accompagnement hors les murs et des activités inclusives.
- › Créer des antennes de l'APEI pour répondre aux besoins des publics éloignés.

Coopérer en gommant les frontières avec le droit commun :

- › Développer le partenariat pour un accès effectif aux droits dans toutes les dimensions de la vie.
- › Travailler en proximité, avoir une meilleure connaissance des ressources locales.
- › S'approprier l'existant dans le but de favoriser la participation des personnes.
- › Développer des projets d'inclusion scolaire (unités d'enseignement externalisées, sensibilisations à la différence...).
- › Favoriser l'inclusion en proposant des offres innovantes, dans une logique d'échange mutuel entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire.
- › Accompagner le droit commun dans l'adaptation de son offre en faveur des personnes en situation de handicap.

Afficher notre engagement et notre savoir faire :

- › Booster et professionnaliser la communication interne et externe.
- › Garantir le bon relais pour tenir informées les parties prenantes et les partenaires des activités de l'association.
- › Développer le plaidoyer dans notre communication.

Créer les conditions du vivre ensemble :

- › Développer les sensibilisations au handicap et y faire participer les aidants et les personnes accompagnées.
- › Accompagner le droit commun dans l'accessibilité de son offre pour les personnes en situation de handicap.
- › Changer le regard sur le handicap via une campagne osée de sensibilisation ludique et positive.

4. Réaliser l'APEI de Demain

- 4.1. Assurer notre pérennité et nous développer.
- 4.2. Acheter et consommer responsable.
- 4.3. Renforcer la qualité de vie et les conditions de travail.
- 4.4. Agir avec l'ensemble des acteurs.



Seasons

Nos enjeux

Dans la continuité des précédents projet associatif et projet stratégique, l'APEI, association « positive », poursuit son engagement dans la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations).

La RSO implique d'être attentif à notre impact sur l'environnement, d'être soucieux de notre éthique sociale et de contribuer au développement économique et social de notre territoire.

Face aux défis qui s'imposent à nous : *(budgets contraints réduisant nos capacités d'investissement, difficultés de recrutement en raison de la faible attractivité du secteur, vivier de bénévoles et d'adhérents à entretenir, normes et réglementation de plus en plus complexes...)*, s'inscrire dans cette démarche est l'occasion de prendre du recul, de questionner les

fonctionnements collectifs et d'adopter des pratiques durables garantissant la pérennité de l'association.

Bien que nos missions d'accompagnement et nos valeurs soient déjà en cohérence avec les principes de la RSO, formaliser la démarche est à ce stade primordial.

Cela permettra de partager son sens avec toutes les parties prenantes qu'elle met en mouvement (professionnels, personnes accompagnées, familles, bénévoles et partenaires). L'objectif étant d'agir durablement sur les comportements et de progresser dans ce domaine.

C'est un travail collectif, progressif et créatif où toutes les initiatives, même les plus modestes sont à explorer. Formaliser la démarche permet aussi de l'inscrire dans la durée, de l'évaluer et de l'améliorer.



Sacha, EAM La Margotière. Photo reportage du Défilé de mode lors de la journée de la trisomie. 21 mars 2024

Nos engagements

Assurer notre pérennité et nous développer :

- › Poursuivre le développement de l'association et élargir son territoire d'intervention.
- › Maintenir la veille sur les opportunités de développement (appel à projets, demande de subventions, benchmark ...).
- › Se donner les ressources nécessaires au développement et anticiper les évolutions.
- › Trouver un juste équilibre entre la maîtrise des risques et l'innovation.
- › Développer la vie associative en attirant de nouveaux adhérents et en recrutant de nouveaux administrateurs.
- › Développer une politique tarifaire juste, au pôle travail, en adéquation avec la qualité des produits et des services fournis.

Acheter et consommer responsable:

- › Améliorer le processus achat et les outils utilisés dans ce cadre : contrôle de gestion, mutualisation, suivi des consommations.
- › Sensibiliser les professionnels à l'optimisation de la consommation et communiquer régulièrement sur les progrès réalisés.
- › Favoriser les circuits courts quand cela est possible.
- › Entretenir et réparer pour prolonger la durée de vie des produits utilisés.
- › Intégrer la transition énergétique dans les futurs investissements immobiliers de l'association.

Renforcer la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT) :

- › Développer et entretenir la culture associative.
- › Améliorer l'accueil des nouveaux salariés en formalisant un parcours d'intégration adapté, dans le but de favoriser le partage de la culture associative et la transmission des connaissances.
- › A partir d'un diagnostic formalisé, développer un programme d'actions d'amélioration de la qualité de vie au travail en s'appuyant sur les référents.
- › Faire du management participatif, la ligne directrice de l'accompagnement des professionnels de l'association, en mettant l'accent sur l'écoute active et la promotion de l'engagement collaboratif.

Agir avec l'ensemble des acteurs pour le bien vivre ensemble sur le territoire :

- › Promouvoir un environnement où les personnes vivent ensemble harmonieusement, respectent les diversités et collaborent pour le bien-être collectif.
- › Créer des occasions de rencontres, d'échanges, et d'informations avec des acteurs du territoire en dehors de notre champ d'action (exemples: foulées partagées, marche octobre rose, ramassage des déchets...).
- › Encourager les partenariats avec des acteurs financiers et des donateurs.

Suivi de notre projet associatif

" Tout objectif sans plan n'est qu'un souhait "

Antoine de Saint-Exupéry

CAP'2030 fixe, certes, des objectifs ambitieux mais qui demeurent atteignables grâce au concours des forces vives de l'APEI et de ses partenaires.

Par souci de simplicité et de synthèse, nous faisons le choix de montrer, dans le présent document, la direction que va prendre l'association durant les prochaines années, sans forcément détailler l'ensemble des actions proposées lors des nombreux temps d'échange.

Aussi, l'APEI s'engage à mettre en place une planification et un suivi opérationnel permettant d'évaluer chaque année l'atteinte des objectifs de son nouveau projet associatif.

Concrètement, chaque axe est décliné en quatre objectifs, soit seize fiches objectifs au total.

Chaque fiche objectif est :

- ✧ pilotée par un cadre de direction ou par un administrateur.
- ✧ dotée d'indicateurs précis et adaptés pour en mesurer la progression.
- ✧ traduite en actions concrètes échelonnées dans le temps. Nous préconisons la réalisation d'une action par an au sein d'une même fiche objectif pour maintenir une dynamique vertueuse sans tomber dans l'épuisement.
- ✧ formalisée, mise à jour et partagée en temps réel grâce au logiciel qualité FUSION dont l'APEI s'est récemment dotée.

En vue de maintenir une communication ouverte et favoriser l'engagement de tous, le suivi de CAP'2030 fera l'objet d'une instance dédiée intitulée la Commission Projet Associatif

la Commission Projet Associatif réunit l'ensemble des pilotes deux fois par an. Il est co-présidé par le Président et la Directrice Générale de l'association.

Un rapport d'avancement du projet associatif sera présenté une fois par an en Conseil d'Administration, ainsi qu'à l'Assemblée Générale.

Egalement, ce projet sera présenté aux différents partenaires.

Exemple de déclinaison opérationnelle.

2. Soutenir tous les parcours de vie

| | |
|--------------------------|--|
| Fiche objectif | 2.1 Promouvoir le pouvoir de choisir et d'agir |
| Exemple d'actions | <ul style="list-style-type: none"> • Formations, de préférence mixtes, au concept d'autodétermination pour les professionnels, les personnes accompagnées et les familles. • Création d'une délégation " Nous aussi " sur le territoire de Dieppe en partenariat avec d'autres associations du champ du handicap. • Tous les supports d'information à destination des personnes accompagnées rédigés en FALC. • Formation des élus au CVS à l'autoreprésentation et au FALC. • Généralisation des ateliers d'entraînement aux habiletés sociales. • Développement de l'accès aux outils numériques et aux outils de communication alternative augmentée. |
| Indicateurs | <p>Nombre de personnes accompagnées bénéficiaires de ces actions.</p> <p>Nombre d'outils traduits en FALC.</p> <p>Taux de satisfaction des personnes accompagnées quant au respect de leur autodétermination au quotidien.</p> |



Les pages qui suivent reprennent notre projet associatif en version FALC (Facile A Lire et à Comprendre).

Le FALC est une méthode de transcription pour rendre les documents écrits accessibles aux personnes handicapées intellectuelles.

Les textes ont été transcrits, relus et validés par l'atelier FALC de l'Esat Òséa de l'Apei Périgueux.

L'Apei Périgueux est membre de l'Unapei. Son atelier FALC a obtenu la marque qualité FALC de l'Unapei.



CAP'2030



APEI
Seine & Mer

Présentation de APEI Seine & Mer

L'APEI est une association créée en 1966.

Ce sont les parents et amis de personnes en situation de handicap qui ont créé notre association.

Notre association fait partie de l'Unapei.

Notre association s'engage à proposer un accompagnement de qualité et adapté pour :

- tous les handicaps,
- tous les âges.

Notre association propose différents accompagnements.

Notre association :

- gère des établissements et services médico-sociaux,
- travaille avec ses partenaires pour défendre les droits des personnes en situation de handicap,
- soutient toutes les familles,
- veut que la société aide plus les personnes en situation de handicap.

L'APEI propose des solutions d'accompagnement avec :

- **ENGAGEMENT**
- **OUVERTURE**
- **ENERGIE**

Les valeurs de l'APEI

ENGAGEMENT

Notre engagement a permis à notre association d'être bienveillante.

La bienveillance c'est aider les autres, c'est être gentil.

Notre engagement permet d'avoir la confiance de tout le monde.

OUVERTURE

L'inclusion des personnes en situation de handicap est importante pour nous.

Notre association développe des relations avec ses partenaires.

Ces relations permettent plus d'inclusion

pour les personnes en situation de handicap.

L'inclusion c'est permettre à toutes les personnes de participer à la vie dans la société.

ENERGIE

L'APEI développe toujours des solutions adaptées pour tous.

Ces solutions répondent aux besoins des personnes accompagnées.

La construction de notre projet

Le nouveau projet de l'association " Cap'2030 " a commencé au mois de mai 2023.

Les personnes qui ont participé au projet Cap'2030 sont :

- les personnes accompagnées,
- les familles,
- les professionnels,
- les administrateurs,
- l'équipe de direction.

Une 1^{ère} grande réunion a expliqué la nouvelle communication de l'association.

Pendant la 2^{ème} grande réunion, nous avons étudié les anciens projets de l'association.

Nous avons réfléchi et pris des décisions pour le nouveau projet CAP'2030.

Pendant des réunions de travail, 4 grandes orientations ont été choisies :

Valoriser les richesses humaines

Soutenir tous les parcours de vie

Ouvrir le champ des possibles

Réaliser l'APEI de demain

Les personnes accompagnées, les familles, et les professionnels ont participé aux réunions.

Les mots importants

L'autodétermination

Chaque personne en situation de handicap doit prendre des décisions pour sa vie.

Les personnes doivent prendre leurs décisions seules.

Il est important que la personne comprenne ce qu'on lui demande.

Il faut proposer des informations faciles à comprendre.

La personne pourra prendre les bonnes décisions pour elle-même.

La triple expertise

Une expertise c'est être spécialiste de quelque chose.

La triple expertise concerne :

- la personne en situation de handicap,
- les proches de la personne en situation de handicap,
- les professionnels de l'accompagnement.

Cela permet de rassembler et de mieux connaître :

- les expériences de vie de la personne,
- les différentes propositions,
- les possibilités de la personne en situation de handicap.

La triple expertise permet d'améliorer la qualité de vie de la personne en situation de handicap.

L'innovation sociale

C'est proposer des nouveaux accompagnements adaptés aux personnes en situation de handicap.

Une société pour tous

C'est une société où chaque personne peut montrer ses capacités.

C'est un grand changement dans notre société.

Les personnes en situation de handicap doivent accéder à tous leurs droits.

Notre société doit accepter toutes les personnes en situation de handicap.

La pair-aidance

La pair-aidance c'est une aide et un accompagnement d'une personne avec le même handicap ou une même maladie.

Le pair-aidant propose son expérience à une autre personne.

La pair-aidance existe aussi entre les familles et les proches.



Valoriser les richesses humaines

Reconnaitre les qualités des personnes accompagnées

Écouter les familles et les aidants

Partager notre expérience avec les professionnels

Encourager l'engagement de tous

Pourquoi ?

Les qualités et les différences de toutes les personnes sont très importantes pour notre association.

Toutes les personnes sont importantes.

L'association reconnaît les actions de chaque personne :

- les personnes accompagnées,
- les familles et les aidants,
- les professionnels,
- les bénévoles.

Reconnaître :

- les capacités et les qualités des personnes accompagnées,
- le rôle social des personnes accompagnées,
- la différence et les fragilités des personnes accompagnées.

Faire attention :

- aux besoins des aidants,
- aux questions des aidants,
- à l'accompagnement des aidants

Mettre en avant :

- les compétences et le travail des professionnels :

Certains professionnels proposent des idées nouvelles et des nouveaux projets dans les établissements.

- le travail des bénévoles de l'association.

Parler de nos valeurs :

- à chaque rencontre avec des partenaires.

Chaque personne doit se sentir en confiance.

Chaque personne doit connaître ses limites.

Tout cela permet :

- l'inclusion des personnes accompagnées,

Notre association permet à la société d'apprendre des choses sur le handicap.

Ce que nous ferons

Faire connaître les compétences des personnes accompagnées

Faire connaître les personnes accompagnées grâce aux médias.

Par exemple : journaux, télévision...

Faire des activités artistiques et sportives.

Les personnes en situation de handicap avec des personnes du milieu ordinaire.

Permettre aux personnes accompagnées de faire du bénévolat.

Par exemple, faire partie d'une association.

Proposer de devenir des pair-aidants volontaires.

Permettre aux personnes en situation de handicap d'aider d'autres personnes en situation de handicap.

Écouter les familles et les aidants

Améliorer la relation entre les familles et les professionnels :

- respecter ce que dit l'autre,
- écouter ce que dit l'autre.

Écouter ce que disent les familles.

Faire participer les familles à l'accompagnement des personnes.

Respecter:

- les choix des personnes accompagnées,
- les besoins des personnes accompagnées.

Proposer des actions pour les frères et les sœurs.

Proposer des échanges entre les aidants.

Parler de notre expérience avec les professionnels

Permettre aux professionnels de parler de leur expérience.

Proposer un accompagnement adapté aux personnes accompagnées,

Créer des formations avec des partenaires pour permettre aux professionnels :

- de parler de leur expérience de travail,
- de parler de leurs besoins de formations adaptées,
- de proposer des nouveaux accompagnements.

Améliorer l'engagement de tous

Encourager et accompagner les familles à faire du bénévolat.

Encourager les professionnels à participer à la vie de l'association.

Accompagner les personnes du Conseil d'Administration pour leur travail dans l'association.

Reconnaître l'engagement et la qualité du travail de tous.



Soutenir tous les parcours de vie

Permettre aux personnes de choisir et d'agir

Améliorer l'accompagnement

selon les besoins des personnes

Personnaliser l'accompagnement de chaque personne

Développer les bonnes pratiques professionnelles

Pourquoi ?

Notre association a toujours adapté les accompagnements selon les besoins des personnes en situation de handicap.

Notre association voudrait accompagner :

- les personnes qui attendent une place,
- les personnes en grande difficulté.

Pour son parcours de vie, la personne accompagnée fait un projet personnalisé.

La personne accompagnée peut donc faire des choix pour sa vie. Pour faire des choix, il faut avoir des informations accessibles.

Il faut encourager les personnes à faire plusieurs stages. Ces stages permettent de faire des choix.

Nos établissements et nos services écoutent les souhaits des personnes accompagnées.

Les projets personnalisés se font avec les familles et les professionnels.

Les projets personnalisés préparent l'avenir des personnes.

Les projets personnalisés suivent les personnes accompagnées quand elles changent d'établissement.

L'accompagnement reste adapté aux besoins des personnes.

Ce que nous ferons

Permettre aux personnes de choisir et d'agir

Améliorer l'accès à l'information pour les personnes accompagnées.

Permettre aux personnes accompagnées de faire leurs choix.

Par exemple : la Communication Alternative Augmentée.

La CAA c'est utiliser des pictogrammes pour communiquer.

On parle en même temps que l'on montre un pictogramme.

Améliorer les Conseils de la Vie Sociale (CVS).

Participer au fonctionnement des établissements.

Participer au Conseil d'Administration

pour les personnes accompagnées.

Créer une délégation de l'association "Nous Aussi".

L'association "Nous Aussi" est une association de personnes en situation de handicap.

Les personnes se représentent elles-mêmes.

"Rien pour nous sans nous"

Améliorer l'accompagnement selon les besoins des personnes

Proposer un nouvel accompagnement pour les jeunes de 16 ans à 25 ans.

Proposer un nouvel accompagnement pour les personnes âgées handicapées.

Faciliter l'insertion professionnelle dans le milieu ordinaire.

Soutenir les aidants et les parents en situation de handicap.

Personnaliser l'accompagnement de chaque personne

S'assurer que les parcours de vie des personnes accompagnées continuent selon :

- l'âge de la personne,
- l'activité de la personne,
- l'établissement de la personne.

Pouvoir inviter des personnes de son choix pour participer à son Projet Personnalisé (PP).

Mieux évaluer les besoins de la personne accompagnée.

Vérifier que les objectifs du PP avancent.

Développer les bonnes pratiques professionnelles

Faire respecter les bonnes pratiques professionnelles dans nos établissements et services.



Ouvrir le champ des possibles

Se rapprocher des personnes éloignées

Travailler avec :

- les partenaires du handicap
- les partenaires du milieu ordinaire

Montrer notre engagement et notre savoir-faire

Sensibiliser au handicap

Pourquoi ?

Avant 1966, des parents avaient proposé des solutions pour accompagner leurs enfants en situation de handicap.

Notre association a toujours amélioré l'accompagnement des personnes accompagnées et l'inclusion dans la société.

En 1999, nous avons mis en place les projets personnalisés. Notre association s'adapte aux changements de la société.

Par exemple :

- création de "l'Art Café",
- la fabrication du caramel de pomme Dieppois,
- la mise en place de "l'Habitat partagé"...

Cela permet de mieux répondre aux besoins :

- de la protection de l'enfance,
- de la santé mentale des personnes,
- du travail en milieu ordinaire...

Ce que nous ferons

Se rapprocher des personnes éloignées

Connaitre les personnes qui ont besoin d'un accompagnement spécial :

- les personnes avec des troubles psychiques,
- les personnes et les parents avec un handicap non connu...

Proposer des services et des solutions près du lieu de vie de la personne.

Proposer des accompagnements à l'extérieur de l'association et des activités inclusives.

Créer des antennes pour se rapprocher des personnes éloignées. Une antenne est un lieu.

Travailler avec :

- **les partenaires du handicap**
- **les partenaires du milieu ordinaire**

Développer les partenariats pour que les personnes accompagnées accèdent à tous leurs droits.

Faire participer les personnes accompagnées.

Développer les projets d'inclusion à l'école :

- les unités d'enseignements externalisées,
- des sensibilisations à la différence...

Développer l'inclusion en proposant des rencontres entre le milieu protégé et le milieu ordinaire.

Montrer notre engagement et notre savoir-faire

Améliorer la communication à l'intérieur et à l'extérieur de l'association.

Permettre à tout le monde de connaître toutes nos activités.

Faire une communication importante pour défendre nos idées.

Sensibiliser au handicap

Développer les sensibilisations au handicap.

Faire participer les aidants et les personnes accompagnées aux sensibilisations.

Proposer une nouvelle communication pour parler du handicap.

La communication sera faite avec de l'humour et de la joie.



osons

Réaliser l'APEI de Demain

Continuer à nous développer

Faire attention à l'environnement

Améliorer la qualité de vie au travail

Travailler pour le bien-vivre ensemble

Pourquoi ?

L'APEI est une association "positive".

L'APEI veut continuer son travail pour la démarche RSO.

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations.

La démarche RSO nous oblige à :

- vérifier que l'APEI respecte l'environnement,
- avoir des bons comportements auprès des personnes accompagnées,
- aider le développement économique et social de notre ville.

Toutes les associations du médico-social ont des difficultés.

Par exemple :

- des problèmes pour embaucher de nouveaux professionnels car le travail dans le médico-social n'est pas assez payé,
- moins d'argent pour les établissements et services,
- moins de bénévoles présents...

La démarche RSO nous permet :

- de réfléchir,
- d'étudier le fonctionnement de notre association,
- de mettre en place des actions pour que l'APEI existe encore longtemps.

Les accompagnements et les valeurs de l'APEI correspondent aux règles de la démarche RSO.

L'APEI va écrire et expliquer sa démarche RSO.

C'est très important.

L'APEI pourra expliquer la démarche RSO :

- aux professionnels de l'APEI,
- aux personnes accompagnées,
- aux familles,
- aux partenaires.

L'objectif est de faire des progrès dans la démarche RSO.

Toutes les idées sont bonnes.

Les petites idées comme les grands projets.

Ecrire notre démarche RSO permettra :

- que cette démarche dure longtemps,
- de vérifier que cette démarche est adaptée à l'APEI,
- d'améliorer cette démarche.

Ce que nous ferons

Continuer à nous développer

Continuer le développement de l'association.

Répondre et faire des projets pour développer l'association.

Réfléchir aux évolutions de l'association.

Chercher de nouveaux adhérents pour animer la vie de l'association.

Calculer les bons prix du pôle travail.

Les prix doivent correspondre à la qualité du travail fait dans nos ateliers.

Faire attention à l'environnement

Améliorer les achats.

Acheter ensemble et suivre l'utilisation des produits.

Sensibiliser les professionnels à une meilleure consommation.

Dire aux professionnels quand il y a des progrès.

Utiliser les circuits courts quand cela est possible.

Un circuit court :

- c'est acheter directement au fabricant,
- c'est acheter dans la région.

Nettoyer et réparer les produits et les machines pour les utiliser plus longtemps.

Utiliser des matériaux qui respectent l'environnement dans la construction des futurs bâtiments de l'association.

Améliorer la qualité de vie au travail

Développer et continuer ce travail dans l'association.

Améliorer l'accueil des nouveaux salariés.

Cet accueil permettra d'améliorer le partage des idées de l'association.

Développer des actions pour améliorer la qualité de vie au travail.

Faire du management participatif.

C'est écouter les idées des professionnels pour une meilleure participation à la vie des établissements.

Travailler pour le bien vivre ensemble

Créer des lieux où les personnes pourront :

- vivre ensemble,
- se respecter,
- travailler ensemble.

Créer des événements avec des personnes qui ne font pas partie de l'association.

Par exemple :

- marche Octobre rose,
- ramassage des déchets...

Ces événements permettront de discuter, de se rencontrer...

Trouver des nouveaux partenaires financiers.

Encourager les dons d'argent.

Nos partenaires

Tel qu'on peut le lire au fil des pages de ce document, la mise en œuvre de CAP'2030 repose, en grande partie sur la qualité de notre partenariat. Nous tenons ici à les citer et à les remercier, espérant que les années à venir soient riches en collaborations.

Cette liste (mise à jour en juin 2024) n'est certainement pas exhaustive. Nous nous excusons par avance auprès des partenaires que nous aurions omis.

Partenaires institutionnels régionaux et nationaux :

- › Département de la Seine-Maritime
- › ARS Normandie (Agence Régionale de Santé)
- › DREETS Normandie (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)
- › CAF Seine-Maritime (Caisse d'Allocations Familiales)
- › Région Normandie
- › CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)
- › Unapei (Union Nationale des Associations de Parents, de personnes en situation de handicap et de leurs amis)
- › Unapei Normandie
- › NEXEM
- › Police Nationale

Partenaires institutionnels locaux :

- › Agglomération Dieppe Maritime
- › Communauté de Communes Falaises du Talou
- › Communauté de Communes des Villes Sœurs
- › Mairie de Dieppe
- › Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont
- › Mairie de Martin-Eglise
- › Marie d'Arques-La-Bataille
- › Mairie de Saint-Aubin-le-Cauf
- › Mairie de Varengeville-sur-Mer

Sanitaire, médico-social et social :

- › MDPH 76 (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- › GHT Caux Maritime (Groupement Hospitalier Territorial)
- › Projet Territorial de Santé Mentale du territoire de santé de Dieppe
- › Fondation Sainte Elisabeth Etablissement Notre Dame des Flots
- › Maison des Adolescents Caux-Maritime
- › Associations et établissements publics, membres cœur et partenaires de la Communauté 360 Territoire Dieppois
- › AMSD de la Région Dieppoise (Médecine du Travail)
- › Pôle Santé de la Ville de Dieppe
- › Centre Dentaire Victoria
- › ATMP 76 (Association Tutélaire des Majeurs Protégés)
- › UDAF 76 (Union Départementale des associations familiales)
- › ADIR Assistance HAD Caux Maritime (Hospitalisation à Domicile)
- › RSVA (Réseau de Services pour une Vie Autonome)
- › Association Inser' Santé
- › OPAD Office des Personnes Agées Dieppoises
- › SAAD du territoire (Services d'Aide et d'accompagnement à Domicile)
- › CCAS du territoire (Centres Communaux d'Action Sociale)
- › UTAS du territoire (Unités Territoriales d'Action Sociale)
- › Conseil territorial de santé de Dieppe
- › Appui Santé Caux Bray Albâtre (Dispositif d'appui à la coordination)
- › APF France handicap Normandie
- › Les Pupilles de l'Enseignement Public 76 (PEP 76).

Nos partenaires

Sport et culture :

- › Club Nautique Dieppois (Aviron)
- › Association Handi Rallye Passion
- › Cercle de Voile de Dieppe
- › Dieppe Scène Nationale
- › FRAC Normandie (Fonds Régional d'Art Contemporain)
- › Cinéthéact
- › Château musée de Dieppe
- › Musée Michel Ciry
- › Académie BACH
- › Musée de l'Horlogerie de Saint-Nicolas-d'Aliermont
- › Conservatoire Camille Saint Saëns de Dieppe
- › Médiathèque Jean RENOIR de la Ville de Dieppe
- › Association A tout Cœur

Logement :

- › 3F Normanvie
- › Habitat 76
- › SEMINOR
- › Les résidences autonomie du territoire

Domaine économique :

- › Dieppe Méca-Energie (Grappe d'entreprises)
- › Association des entreprises du Parc d'Eurochannel
- › GIE Norm'andi (Groupement d'Intérêt Economique)
- › AFRESAT Normandie (Association de Formation Régionale des ESAT)
- › Réseau GESAT (Réseau économique des ESAT et des Entreprises adaptées)
- › Chambre de commerce de Dieppe
- › Office de Tourisme de Dieppe
- › IRQA Normandie (Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire)
- › Saveurs de Normandie

Education et insertion professionnelle :

- › Ministère de l'Éducation Nationale
- › FORJECNOR- FODENO
- › Lycée Jean Rostand (Neufmesnil)
- › Collège Jean Cocteau (Offranville,)
- › Ecole Elsa Triolet (Neuville-lès-Dieppe)
- › Ecole élémentaire Louis Germain (Arques la Bataille)
- › France Travail
- › Cap Emploi
- › PLIE Dieppe (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).
- › Mission locale Dieppe - Côte d'Albâtre

Mécènes :

- › Fonds Caisse d'Épargne Normandie pour l'Initiative Solidaire
- › Fondation de France
- › Tourisclub Handicoeur Dieppe Côte d'Albâtre
- › Rotary club Dieppe-Côte d'Albâtre
- › Rotary club Dieppe
- › Lions Club
- › Fonds Européens
- › Fondation EDF

Association de familles :

- › UNAFAM
- › GPS des Dys
- › Association Horizon
- › Association Arc en ciel
- › Association des Familles d'Enfants Extraordinaires (AFEE)



APEI
Seine & Mer



Siège administratif : 5 quai du Tonkin, 76200 Dieppe

Tel : 02.32.90.55.00 Fax : 02.32.90.55.05

Site internet : apeiseinemer.fr

Courriel : association@apeiseinemer.fr

© 2024 | APEI Seine & Mer

Impression : IC4

